

Qu'est-ce que le crédit de départ sur mon compteur communicant en mode prépaiement ?

Notre réponse

Lorsque votre gestionnaire de réseau (GRD) active le mode prépaiement de votre compteur communicant, une réserve de consommation d'environ **2 à 3 jours** est programmée automatiquement. Cette réserve permet d'avoir de l'électricité ou du gaz le temps de recharger votre compteur.

Pour plus d'informations sur le rechargement du compteur communicant en mode prépaiement, voyez notre rubrique [Le rechargement du compteur communicant en mode prépaiement](#).

Si cette réserve **s'épuise** avant que vous ne rechargez votre compteur, **vous ne serez plus alimenté en gaz ou en électricité**.

Cette consommation n'est **pas gratuite**, elle sera **régularisée lors de votre facture annuelle**.

Pour plus d'informations sur la facturation avec le mode prépaiement du compteur communicant, voyez notre rubrique [Les factures avec le compteur communicant en mode prépaiement](#).

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur communicant en mode prépaiement dans les brochures d'Ores, disponibles dans l'onglet [documents utiles](#).

Références légales

Documents type

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement électricité – éditée par ORES – février 2022

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement gaz naturel – éditée par ORES – février 2022

Date de mise à jour: Jeudi 19/05/22